



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2016/09 DU 15 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DESCHAMP Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER Jean-Claude, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

Absents excusés : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, TONEL Marie-Laurence, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Absents : BINET Pascale, MARTY Laurent, ROBERT Jacques.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à SIGAL Sandrine, BODIOU Christelle à DESCHAMP Lydie, BRUN Dante à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à DARES Patrick, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, TONEL Marie-Laurence à RECOBRE Pierre, VERDEAU-BORNE Sébastien à FORTIER Jean-Claude.

Les conseillers ont été convoqués le 09 décembre 2016, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du procès-verbal du 13 octobre 2016, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Mme SIGAL Sandrine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Conseillers : 29

Présents : 19

Votants : 26

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H40 selon l'ordre du jour ci-dessous :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 01 Adoption du PV des séances du 1^{er} septembre, 13 octobre et 17 novembre 2016
- 02 Décisions du Maire – Information
- 03 Intercommunalité – SDEHG – Modification des statuts
- 04 Commission intercommunale des aménagements fonciers – Election des membres

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 05 SDEHG – Travaux divers – Lampadaires

COMMANDE PUBLIQUE

- 06 Fournitures – Denrées alimentaires – Appel d'offres – Attribution

FINANCES LOCALES

- 07 Budget primitif 2016 – Décision modificative n°3
- 08 CCF – Fonds de concours – Travaux de voirie
- 09 Trésor public – Changement de trésorier – Indemnité

POLITIQUE DE LA VILLE

10 Ouverture des commerces le dimanche – 2017

FONCTION PUBLIQUE

11 Création d'un poste d'agent de maîtrise – Promotion interne

QUESTIONS DIVERSES**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE****01 PV du 13/10/2016 - Adoption**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 13 octobre 2016.
Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

02 Décisions du Maire – Information**DC 2016 07 01 - FOURRIERE POUR VEHICULES A MOTEUR – CONVENTION**

Une convention est conclue avec l'entreprise ADL 31, représentée par Monsieur COURCELLE Bertrand, 30 Bis Avenue de Toulouse 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS. Elle a pour objet l'enlèvement, le transport, le gardiennage, la remise au Service des Domaines des véhicules abandonnés, ainsi que la remise à une entreprise de démolition de tous les véhicules dont la mise en fourrière aura été prescrite par l'autorité du Maire, par le responsable du service de Police Municipale ou par les officiers de police judiciaire territorialement compétente en vertu des dispositions des articles R285 et R286 du Code de la Route. Elle prend effet le 1^{er} novembre 2016 pour une durée de trois ans.

DC 2016 08 01 - FINANCES – INDEMNISATION – SINISTRE DU 02 DECEMBRE 2015

Considérant le recours obtenu auprès de l'assurance du tiers identifié ayant endommagé la clôture du Stade, le montant d'indemnisation de 720,00 € TTC en règlement du sinistre du 02 décembre 2015 est accepté.

DC 2016 08 02 - FINANCES – SPECTACLE DU 23 DÉCEMBRE 2016 - Le chat somnambule - Tarifs**DC 2016 09 01 - FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT DE RURALITE – ESPACE DE RENCONTRES – SUBVENTION**

Considérant que les travaux du projet d'espace de rencontres, espace skate-park et espace d'aires multisports sont évalués à 119 130,50 euros HT et que les travaux débiteront au premier trimestre 2017, décide de solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre du contrat de ruralité auprès du Préfet de la Haute-Garonne.

DC 2016 09 02 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT DE RURALITE -TENNIS – SUBVENTION

Considérant que, pour les travaux de création d'un terrain couvert de tennis avec des locaux annexes et de réfection du court couvert, le coût du projet est évalué à 613 700,00 euros HT et qu'ils débiteront au premier trimestre 2017, décide de solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre du contrat de ruralité auprès du Préfet de la Haute-Garonne.

03 Intercommunalité – SDEHG – Modification des statuts

« Compte tenu de l'élargissement des compétences en matière d'énergie, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne prend la dénomination de Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles définit les conditions d'exercice de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire d'une métropole. Le VI de l'article L5217-7 du CGCT acte la volonté du législateur de maintenir la compétence d'autorité concédante à un échelon départemental en arrêtant la représentation substitution de la métropole au sein d'un syndicat d'électricité.

Lors du renouvellement du comité syndical de 2014, le nombre total de délégués du comité du SDEHG a été fixé à 157 sur la base des populations municipales des communes au 31 décembre 2013. Afin d'assurer une représentativité en délégués proportionnelle à ces populations au titre de la compétence concession de la distribution publique d'électricité, le nombre de délégué de Toulouse Métropole doit être fixé à 78 ce qui porte le nombre total de délégués du comité syndical à 235.

Le mandat des délégués élus suite au dernier renouvellement du comité syndical n'est pas remis en cause par cette modification statutaire.

La liste des communes adhérentes au SDEHG prend en compte la nouvelle commune de Péguilhan, créée à compter du 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes de Lunax et Péguilhan par arrêté préfectoral du 4 août 2016. »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDEHG.

04 Commission intercommunale des aménagements fonciers – Election des membres

Dans le cadre de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Bordeaux-Toulouse, et conformément à l'article L123-24 du code rural et de la pêche maritime, le maître d'ouvrage a l'obligation de réparer les dommages causés par l'infrastructure en mettant en œuvre des opérations d'aménagements fonciers. Suite à la Déclaration d'Utilité Publique du 2 juin dernier concernant le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), il convient désormais de constituer la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Castelnau d'Estrétefonds et de Saint-Rustice, qui assurera la mise en œuvre des opérations de remaniement parcellaire.

Cette commission, qui sera constituée en application de l'article L 121-3 du code rural, comprend trois propriétaires possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire communal, dont deux titulaires et un suppléant. En ce qui concerne la représentation de la commune : est membre de la commission le Maire de chaque commune ou un conseiller municipal désigné par celui-ci. Dans ce cas, il s'agit d'une compétence propre du maire (c'est-à-dire sans élection). Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

MM. ANDORNO Jacques et REY Roger en tant que titulaires et LABIT Jean-Claude comme suppléant.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux (26) à bulletin secret au 1^{er} tour, MM. ANDORNO et REY sont élus membres titulaires et M. LABIT est désigné membre suppléant.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

05 SDEHG – Travaux divers – Lampadaires

Le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation de l'éclairage public Avenue de Toulouse et Route des Hébrails. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune s'élèverait à 21 508 €. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

COMMANDE PUBLIQUE

06 Fournitures – Denrées alimentaires – Appel d'offres – Attribution

Procédure d'appel d'offres ouvert en onze lots séparés lancée le 11 octobre 2016 pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Commune pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 08 décembre 2016 à 9h30 pour analyser l'ensemble des 25 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, les offres économiquement les plus avantageuses. S'agissant de marchés à bons de commande, les montants sont estimatifs.

Pour le lot n° 01 - Epicerie
 . TRANSGOURMET : 48.742,79 € HT
 Pour le lot n° 02 - Produits laitiers et avicoles
 . PRO A PRO : 56.195,70 € HT
 Pour le lot n° 03 - Viande
 . RECAPE : 62.483,00 € HT
 Pour le lot n° 04 - Volaille fraîche
 . BLASON D'OR : 43.166,50 € HT
 Pour le lot n° 05 - Charcuterie
 . BOUSQUET : 9.072,00 € HT
 Pour le lot n° 06 - Fruits et Légumes frais
 . POMONA TERRE AZUR : 41.982,60 € HT
 Pour le lot n° 07 - Légumes congelés
 . GELSO : 13.185,45 € HT
 Pour le lot n° 08 - Produits surgelés
 . BRAKE : 25.148,71 € HT
 Pour le lot n° 09 - Poisson congelé
 . DAVIGEL : 24.715,42 € HT
 Pour le lot n° 10 - Produits frais de la mer et d'eau douce
 . POMONA TERRE AZUR : 18.057,00 € HT
 Pour le lot n° 11 - Pain et viennoiserie frais
 . LE PETRIN DU PAPE : 16.171,65 € HT

Le Conseil municipal attribue à l'unanimité les onze lots de l'appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires pour la Cuisine centrale de la Commune conformément au descriptif rédigé ci-dessus

FINANCES LOCALES

07 Budget primitif 2016 – Décision modificative n°3

La DM n° 3 est nécessaire pour ajuster les crédits votés lors du BP 2016, mais elle ne modifie en rien le montant d'origine. Les modifications sont surtout apportées en section d'investissement, puisqu'il y a lieu essentiellement de réajuster les crédits en dépenses entre les opérations et les articles. Concernant la section de fonctionnement, il faut réajuster l'article 6574 en dépassement dû à la subvention AUAT + Pass associatif et surtout le chapitre 011 puisque le service technique réalise lui-même beaucoup plus de travaux d'où la nécessité d'acheter plus de matériel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°3 au BP 2016

08 CCF – Fonds de concours – Travaux de voirie

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention ayant pour objet, en application de l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales, le versement d'un fonds de concours par la commune en faveur de la Communauté de communes du Frontonnais (CCF) pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route des Hébrails (RD 77^E) avec création d'un carrefour de type tourne à gauche au niveau du futur lotissement « Tap de Capélas ». Le fonds de concours est destiné à contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la CCF. Le montant du fonds de concours versé par la commune est fixé à 560 000 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention

09 Trésor public – Changement de trésorier – Indemnité

Les délibérations prises à l'attention des comptables publics doivent être renouvelées chaque fois qu'un poste comptable change de titulaire. En complément de sa fonction de collecteur des recettes publiques, le rôle de conseil du comptable est tout aussi important dans le domaine de la recette que dans celui de la dépense.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à M. CAHUZAC, pour la durée de son exercice, l'indemnité de conseil au taux maximum de 100%, à compter du 1^{er} septembre 2016 et ce, pour la durée de l'exercice de M. CAHUZAC au Centre des Finances Publiques de Fronton.

Adopté à l'unanimité. MM. PILIPCZUK, RIBOUCHON et RECOBRE se sont abstenus de voter.

POLITIQUE DE LA VILLE

10 Ouverture des commerces le dimanche – 2017

La loi Macron du 6 août 2015 a élargi les possibilités de déroger au repos dominical en portant de 5 à 12 les « dimanches du Maire ». Un accord du Conseil Départemental du Commerce a été signé le 14 septembre 2016 et les signataires se sont engagés, pour 2017, à limiter les ouvertures dominicales aux dimanches suivants : 15 janvier ; 2 juillet ; 3 septembre ; 26 novembre ; 10 décembre ; 17 décembre et 24 décembre. La commune de Castelnau d'Estrétefonds souhaite respecter les dispositions de cet accord et arrêter les ouvertures selon les mêmes principes et, s'agissant de 7 dimanches, l'avis de la communauté de communes du Frontonnais a donc été sollicité à la consultation des organisations syndicales. La commune a reçu l'avis conforme de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'ouverture des commerces le dimanche aux dates suivantes : 15 janvier / 02 juillet / 03 septembre / 26 novembre / 10 décembre / 17 décembre et 24 décembre 2017.

FONCTION PUBLIQUE

11 Création d'un poste d'agent de maîtrise – Promotion interne

Un agent de la collectivité remplit les conditions pour être nommé au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne. Le dossier a été proposé au Centre de Gestion. Afin de pouvoir nommer cet agent, il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la création de ce poste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Affiché le : 20 décembre 2016
Mis en ligne sur le site www.castelnau-estretefonds.fr